

Tu vis une situation  
problématique au centre?

Tu vis une situation de  
violence à caractère sexuel?

Le Protecteur national  
de l'élève est là pour  
veiller au respect  
des droits des  
élèves et de leurs  
parents.

Protecteur national  
de l'élève

Québec



## COMMENT PORTER PLAINTE?

Si tu n'es pas satisfait des services  
scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève



Pour porter plainte, faire un signalement  
ou pour toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement  
au protecteur régional de l'élève.